

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

N° 590 DU 02 JUILLET 2026

CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement dévoile les nouvelles nominations au Sénat, au CES et dans l'administration publique

P. 03

PLUSIEURS PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES À LA TÊTE DES INSTITUTIONS ET DANS LES MINISTÈRES

Le Conseil des ministres réuni ce mercredi a procédé à une série de nominations au sein de plusieurs structures publiques. Ces décisions concernent notamment la composition du Sénat, du Conseil économique et social (CES), ainsi que plusieurs postes de responsabilité dans différents départements ministériels.



GESTION DES CATASTROPHES



Inondations : l'ABPC déploie un important dispositif de secours

P. 09

CONSEIL DES MINISTRES

Les redevances des marchés revues à la baisse

P. 06



TOURISME - FESTIVAL DES MASQUES À PORTO-NOVO



Réservez dès maintenant aux Résidences FENOUE

P. 04

PRÉPARATIFS DU 66E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Circulation réaménagée sur le Boulevard de la Marina du 1er juillet au 2 août

Dans le cadre des préparatifs de la célébration du 66e anniversaire de l'indépendance du Bénin, la Direction Générale de la Police Républicaine a annoncé la mise en place de dispositions temporaires de circulation sur le Boulevard de la Marina, précisément au niveau de l'Esplanade de l'Amazone. Ces mesures entreront en vigueur du 1er juillet au 2 août 2026 afin de faciliter les travaux d'installation des tribunes et des infrastructures destinées aux festivités officielles.

Selon le communiqué, une déviation est aménagée au niveau de l'Esplanade de l'Amazone. Les usagers en provenance du Port autonome de Cotonou seront dirigés vers la chaussée gauche, tandis que ceux venant du Novotel emprunteront la chaussée droite. La portion concernée sera exploitée en double sens durant toute la période des travaux afin d'assurer la fluidité de la circulation.

La Police républicaine invite les automobilistes et motocyclistes à respecter scrupuleu-

sement les nouvelles dispositions ainsi que les indications des agents déployés sur le terrain. Elle précise également que les véhicules gros-porteurs ne sont pas autorisés à emprunter cette déviation et devront obligatoirement utiliser des itinéraires alternatifs.

Ces mesures visent à garantir le bon déroulement des préparatifs de la fête nationale tout en limitant les perturbations pour les usagers de la route. Les autorités appellent au civisme et à la compréhension de tous afin que les célébrations du 1er août 2026 se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et d'organisation.

Pour consulter l'intégralité du communiqué officiel, les citoyens peuvent se référer à la publication du gouvernement.

James-Meryl ALLAGBE

Communiqué officiel du Gouvernement du Bénin



DIRECTION GENERALE

N° 049/DGPR/DSP/SLCIR/SA

Cotonou, le 30 juin 2026

01 BP : 353 COTONOU-BENIN
TÉL : 00229 21 31 34 80 / 21 31 34 81
contact@dgpr.bj
www.dgpr.bj

Communiqué

Célébration du 66^e anniversaire de l'indépendance : réaménagement de la circulation sur le Boulevard de la Marina:

Dans le cadre des préparatifs de la célébration du 66^e anniversaire de l'indépendance du Bénin, la circulation sera temporairement réaménagée sur le Boulevard de la Marina, au niveau de l'Esplanade de l'Amazone, du 1er juillet au 2 août 2026, en raison de l'installation des tribunes, des exercices de cohésion et du défilé militaire.

À cet effet :

- Les usagers venant du Novotel emprunteront la rue de l'hôtel Golden Tulip, la première rue à gauche, la voie située derrière l'Amazone, puis rejoindront le boulevard par la bretelle longeant la clôture du Port autonome de Cotonou.
- Les usagers venant du Port autonome de Cotonou emprunteront par la gauche la bretelle située à proximité de l'Esplanade de l'Amazone, la voie derrière l'Amazone, puis rejoindront le boulevard par la rue de l'hôtel Golden Tulip.

La Direction générale de la Police républicaine invite tous les usagers à respecter la signalisation temporaire ainsi que les consignes des fonctionnaires de police déployés sur les lieux.

Par la même occasion, elle présente ses excuses pour les désagréments que ces mesures pourraient occasionner.


Inspecteur général de police de 2^e classe Kokou Brice ALLOWANOU

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

L'Emblème du Jour

INFORMATIONS, ANALYSES, INVESTIGATIONS ET PUBLICITÉS

Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Eméric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement dévoile les nouvelles nominations au Sénat, au CES et dans l'administration publique

Plusieurs personnalités désignées à la tête des institutions et dans les ministères

Le Conseil des ministres réuni ce mercredi a procédé à une série de nominations au sein de plusieurs structures publiques. Ces décisions concernent notamment la composition du Sénat, du Conseil économique et social (CES), ainsi que plusieurs postes de responsabilité dans différents départements ministériels.

À travers ces nominations, le gouvernement poursuit la mise en place des organes institutionnels et le renforcement de l'administration publique avec l'arrivée de nouveaux responsables appelés à contribuer à l'efficacité de l'action publique.

De nouvelles figures pour les institutions nationales

Les membres du Sénat ont été officiellement désignés pour siéger au sein de cette institution. Cette nouvelle configuration marque une étape importante dans le fonctionnement du paysage institutionnel béninois.

Le Conseil économique et social accueille également de nouveaux membres chargés de participer aux réflexions sur les grandes orientations économiques, sociales et culturelles du pays. Leur mission sera notamment d'apporter leur expertise et de formuler des avis sur les politiques publiques.

Des cadres nommés dans les ministères

Le Conseil des ministres a également validé plusieurs nominations à des postes techniques et administratifs dans différents ministères. Ces changements visent à assurer la conti-

nuité du service public, améliorer la coordination des actions gouvernementales et renforcer les capacités des administrations concernées.

Les personnalités nommées auront pour responsabilité de mettre en œuvre les réformes et programmes inscrits dans les priorités du gouvernement.

Une dynamique de renouvellement administratif

Ces décisions traduisent la volonté des autorités de poursuivre le renouvellement des équipes dirigeantes et de placer des compétences à des postes stratégiques afin d'accompagner les objectifs de développement du Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE



MISE EN PLACE DU SÉNAT BÉNINOIS

Le gouvernement dévoile les membres de droit et nomme les personnalités

Le processus d'installation du Sénat du Bénin franchit une nouvelle étape. Réuni en Conseil des ministres ce mercredi 1er juillet 2026, le gouvernement a officialisé la liste des personnalités appelées à siéger de droit au sein de cette nouvelle institution prévue par la Constitution révisée.

Le Sénat béninois prend progressivement forme. Dans le cadre de sa mise en place, l'exécutif a arrêté la liste des personnalités qui intégreront d'office cette nouvelle chambre du Parlement, conformément aux dispositions de la révision constitutionnelle de novembre 2025.

La liste des anciens chefs de l'État comprend Nicéphore Soglo, Boni Yayi et Patrice Talon, qui deviennent membres de droit du Sénat en raison de leurs anciennes fonctions.

S'y ajoutent les anciens présidents de l'Assemblée nationale : Adrien Houngbédji, Bruno Amoussou, Idji Kolawolé et Mathurin Nago.

Le gouvernement a également retenu les anciens présidents de la Cour constitutionnelle ayant exercé au moins la moitié de leur mandat. Il s'agit de Théodore Holo, Robert Dossou, Amouda Issifou et Élisabeth Pognon.

Avec cette décision, les autorités accélèrent la mise en place du Sénat, une institution majeure issue des réformes constitutionnelles. Son installation marquera une nouvelle étape dans l'évolution de l'architecture institutionnelle du Bénin.

En plus des membres de droit, sont désignées pour siéger :

Personnalités de haut rang désignées par le Président de la République et ayant été au commandement des Forces de Défense et de Sécurité :

Monsieur Alassane SEIDOU
Monsieur Fortunet Alain NOUATIN
Intendant général de brigade Robert GBIAN
Général de brigade aérienne Taffa ADAM

Capitaine de vaisseau major Albert Ezin BADOU

Personnalités de haut rang désignées par le Président de la République :

Messieurs

Ousmane BATOKO
Raïmi AMADOU
Paul HOUNKPE
Emmanuel TIANDO
Pascal Irénée KOUPAKI

Au titre de l'Assemblée nationale

Madame et messieurs

Adidjatou MATHYS
Abraham ZINZINDOHOUE
Sacca LAFIA
Charles TOKO

TOURISME – FESTIVAL DES MASQUES À PORTO-NOVO

Réservez dès maintenant aux Résidences FENOU

À quelques semaines du Festival des Masques, qui se tiendra les 25 et 26 juillet 2026 à Porto-Novo, les visiteurs sont invités à anticiper leur séjour en réservant leur hébergement. Idéalement situées à proximité des principaux sites des festivités, les Résidences FENOU offrent un cadre confortable et pratique pour vivre pleinement cet événement culturel majeur.

Porto-Novo s'apprête à accueillir des milliers de visiteurs venus du Bénin et de l'étranger à l'occasion du Festival des Masques, un rendez-vous devenu incontournable pour la promotion du patrimoine culturel béninois. Durant deux jours, la capitale vibrera au rythme des processions, spectacles, animations et découvertes autour des masques sacrés et profanes.

Pour profiter pleinement de cette expérience unique, les Résidences FENOU proposent des appartements et chambres meublés, alliant confort, sécurité et accessibilité. Leur principal atout réside dans leur proximité avec le site retenu pour le festival, permettant aux visiteurs de rejoindre facilement les différents lieux d'animation.

Face à la forte affluence attendue, les réservations s'annoncent nombreuses. Les organisateurs recommandent d'ailleurs aux festivaliers de prévoir leur hébergement à l'avance afin d'éviter toute difficulté liée à la disponibilité des logements.

Que vous soyez en famille, entre amis ou en déplacement professionnel, les Résidences FENOU constituent une solution idéale pour vivre le Festival des Masques dans les meilleures conditions.

Réservez dès maintenant votre appartement ou votre chambre meublée aux Résidences FENOU et profitez pleinement du plus grand rendez-vous culturel de Porto-Novo au 0155499999 ou le 0155500707.

Marie Estelle AKANNI



RENOUVELLEMENT DES INSTANCES CONSULTATIVES - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les personnalités officiellement désignées

La composition du nouveau Conseil économique et social (CES) est désormais connue. Les différentes autorités habilitées ont procédé à la désignation de leurs représentants, marquant ainsi une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme de cette institution consultative chargée de formuler des avis sur les grandes questions économiques, sociales, culturelles et environnementales du pays.

Le processus de désignation des membres du Conseil économique et social (CES) est arrivé à son terme avec la publication de la liste des personnalités appelées à siéger au sein de cette institution réformée. Les représentants proviennent des différents départements du Bénin ainsi que des diverses composantes prévues par les textes régissant le fonctionnement du CES.

Cette nouvelle mandature traduit la volonté des pouvoirs publics de doter le Conseil économique et social d'une représentation plus diversifiée, intégrant les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, aux côtés des personnalités désignées par le Président de la République et l'Assemblée nationale.

À travers cette réforme, le CES voit ses missions renforcées. L'institution est appelée à servir de relais entre les populations et les pouvoirs publics, tout en formulant des avis et recommandations sur les projets de loi, les politiques publiques ainsi que les grandes questions économiques et sociales du pays.

Les personnalités désignées auront désormais la responsabilité d'accompagner les autorités dans la réflexion sur les politiques de développement, la cohésion sociale et l'amélioration de la gouvernance, conformément aux nouvelles orientations fixées par la réforme du Conseil économique et social.

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

• Alibori

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Bani MORA SARE GANDE

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Aboudou ALI OROU

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Abdel Wahid BABIO

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Gounou DADA DEOL, Séro ZORO-BOURAGUI, Mohamadou MOUSSA, Madame Fadinatou OROU SEKO

Membres désignés par le Président de la République

Messieurs Moussa Saley MOUKAÏLA, Aboubakar TIDJANI

• Atacora

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Sessédé Soumaïla TAMOU

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Yafaga Gilbert SAAGUI BAGNANGA

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Raoufou ODJO RADJI

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Madame et messieurs Sandrine KIANDO, Vincent YONIWIN, Tempa N'TCHA, Gilbert BANGANA

Membres désignés par le Président de la République

Messieurs Thomas YOMBO, Moumouni AROUNA

• Atlantique

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Dossou Lazare GNONLONFOUN

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Hippolyte SOHO

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Coffi Franck AKPAHOUNKA

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Kokou Lucien HOUNGNIBO, Valentin Aditi HOUDE, Cyprien TOGNI, Guy MITOKPE

Membres désignés par le Président de la République

Monsieur Epiphane HONFO, Madame Anita AHOUCANDJINOU

• Borgou

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Jean KPETERE

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Biaou François ATCHADE

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Kamilou AROUNA

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Tidjani Bucca BANI CHABI, Issaou BABIO, Bio SOUNON BOKO, SANNI Bio Kouri

Membres désignés par le Président de la République

Monsieur Gaston YOLOU, Madame Mariétou TAMBA

• Collines

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Yénaïkpon Denis TOGNISSOU

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Rachidou MAMA

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Madame Gnityoni Lucrèce Flore BEHANZIN épouse BIAOU

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Valère Dèhouégnon TCHOBO, Marcellin Worou AKA, Serge ODOUNBOUROU, Gilles HOUNDOLO

Membres désignés par le Président de la République

Madame Eugénie ROBA, Monsieur Claude ANIGNIKIN

• Couffo

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Houénoumadji ADO

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Heindewohe Erich OGOUMOLA

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Christophe TOZO

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Borgia Santos Tawès N'BOUKE, Célestin GUIDIMEY, Grégoire TOHONDO, François GBODO

Membres désignés par le Président de la République

Monsieur Etienne TOGNIGBAN, Madame Séverine SOGNON

• Donga

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Karim Soulé OROU YARGNON

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Moutawakilou IBRAHIMA

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Issa ASSOUMA

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Tidjani AFFO OBO, Daouda TAKPARA, Salissou IDRISOU MOHAMED, Dramane OULOLOU

Membres désignés par le Président de la République

Madame Safiatou BASSABI ISSIFOU MOROU, Monsieur Abishaï AKPALLA

• Littoral

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Lucien Oscar AMADJI

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Oyébadé Jean-Séraphin FADEI

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Casimir MIGAN

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Madame et messieurs Waliath WABI, Florentin CHAOU, Joseph Josoué MEHOU TOLIDJI, Yves Patrick DJIVOH

Membres désignés par le Président de la République

Messieurs Isidore GNONLONFOUN, Djiffa Cariel Céphas TOUNDE

• Mono

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Athanase AGUIYA

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Jean MAZIAGNIN

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Coffi Jacques TOKOGNON

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Euric GUIDI, Christophe AGBODJI, Felix ALOWANOU, Félix AKPLAKOU

Membres désignés par le Président de la République

blique

Madame. Monique YENOUSI, Monsieur Geofroy Kouessi AKOSSOU

• Ouémé

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Jean LOUKPEDJA

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Alfred Akintundé ISHOLA

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Alfred Dédji HOUNDEGLA

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Emmanuel ZOSSOU, Isidore ZINSOU, Célestin HOUNSOU, Madame Sofia ONIFADE

Membres désignés par le Président de la République

Messieurs Léon BOCOVE, Omer AVALLA

• Plateau

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Olagoké Arouna LAWANI

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Siakou AMOUSSA

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Madame Nancy Florencia ZINSOU

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Mesdames et messieurs Eniola Awaou BISSIRIOU, Titilayo ADJAI, Adéniran Alain GBOTCHE, Marcellin FAGBOHOUN

Membres désignés par le Président de la République

Madame Ablawa Lucie SESSINO, Monsieur Akim ODOUBI

• Zou

Membre désigné par le secteur agricole

Monsieur Expédit SONOUNAMETO

Membre désigné par le secteur Artisanat

Monsieur Nicaise Mesmin DEGNON

Membre désigné par le secteur du Commerce et de l'Industrie

Monsieur Marcellin ASSOGBA TONON

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Sanni MAMA, Léopold DJODJO, Dominique ATCHAWÉ, Lambert AGONGBONON

Membres désignés par le Président de la République

Messieurs Zéphyrin KINDJANHOUNDE, Gustave SONON

AU NIVEAU NATIONAL

Membre désigné par le Président de la République

Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE

Membres désignés par l'Assemblée nationale

Messieurs Razack AMOUDA ISSIFOU, Conrad GBAGUIDI, Pascal ESSOU

CONSEIL DES MINISTRES

Les redevances des marchés revues à la baisse

Le gouvernement béninois passe à l'action en faveur des commerçants. En Conseil des ministres ce mercredi 1er juillet 2026, une importante réduction des redevances applicables aux espaces marchands des marchés urbains et régionaux a été approuvée. Cette décision concrétise un engagement pris par le président Romuald Wadagni pour alléger les charges des acteurs du commerce.

Le Conseil des ministres, réuni ce mercredi 1er juillet 2026, a adopté une mesure attendue par les commerçants à travers le pays. Le gouvernement a en effet autorisé une baisse des redevances exigées pour l'occupation des espaces marchands dans les marchés urbains et régionaux.

Cette mesure s'applique notam-

ment aux pôles commerciaux Tokpa Yôyô et Tokpa Daho, ainsi qu'à l'ensemble des marchés urbains déjà mis en service et occupés par les commerçants sur le territoire national.

À travers cette décision, les autorités entendent réduire les charges financières supportées par les usagers des infrastructures marchandes modernes et renforcer leur attractivité. Cette baisse des redevances devrait également favoriser une meilleure adhésion des commerçants aux réformes engagées dans le secteur et stimuler les activités économiques.

En donnant son feu vert à cette mesure, le gouvernement traduit dans les faits un engagement pris par le président Romuald Wadagni en faveur des acteurs du commerce. Cette ini-



tiative s'inscrit dans la volonté de créer un environnement plus favorable au développement des activités commerciales, tout en améliorant les conditions d'exploitation des nouveaux marchés construits par l'État.

Les modalités pratiques d'application de cette réduction se-

ront précisées par les structures compétentes afin de permettre aux commerçants de bénéficier rapidement de cet allègement.

Emeric Joël ALLAGBE

Fulbert Allognissode nommé Directeur des Examens et Concours

Le Conseil des ministres réuni ce mercredi 1er juillet 2026 a procédé à plusieurs nominations dans différents ministères. Parmi les décisions prises figure la désignation de Fulbert Allognissode au poste de Directeur des Examens et Concours.

Cette nomination intervient dans le cadre du renouvellement de certains responsables administratifs afin de renforcer l'efficacité des services publics et d'assurer une meilleure gouvernance au sein des structures de l'État.

En prenant les rênes de la Direction des Examens et Concours, Fulbert Allognissode aura pour mission de veiller à la bonne organisation des examens nationaux et des concours ad-

ministratifs, dans le respect des principes de transparence, d'équité et de crédibilité qui caractérisent les réformes engagées par le gouvernement.

Cette décision du Conseil des ministres traduit la volonté des autorités béninoises de poursuivre la modernisation de l'administration publique en s'appuyant sur des compétences capables de relever les défis liés à la gestion des évaluations nationales.

La rédaction de L'Emblème du Jour adresse ses félicitations à Fulbert Allognissode et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

James Meryl ALLAGBE



CONSEIL DES MINISTRES

Les principales décisions du 1er juillet 2026 dévoilées

GRANDES DÉCISIONS
DU CONSEIL DES MINISTRESMERCREDI 1^{ER} JUILLET 2026

Réuni ce mercredi 1er juillet 2026 sous la présidence du chef de l'État, le Conseil des ministres a adopté plusieurs décisions touchant différents secteurs de la vie nationale. Ces mesures traduisent la volonté du gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de ses réformes et d'accélérer les projets de dé-

veloppement.

Le gouvernement béninois a tenu, ce mercredi 1er juillet 2026, une nouvelle session ordinaire du Conseil des ministres. À l'issue de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises dans divers domaines, notamment l'administration publique,

les infrastructures, l'économie, l'éducation, la santé et le développement local.

Ces mesures visent à renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale, à améliorer les services publics et à soutenir les différents programmes inscrits dans l'agenda de développe-

ment du pays.

Parmi les décisions figurent des nominations à des postes de responsabilité, l'adoption de plusieurs projets, ainsi que des mesures destinées à consolider la gouvernance et à accélérer l'exécution des politiques publiques.

Le gouvernement invite les citoyens à consulter le compte rendu officiel du Conseil des ministres afin de prendre connaissance de l'ensemble des décisions adoptées lors de cette session du mercredi 1er juillet 2026.

Emeric Joël ALLAGBE

MESURES NORMATIVES

 JUSTICE

Harmonisation des coûts des actes judiciaires et institution du règlement électronique ...

 SANTÉ

Rappel de l'interdiction de commercialisation des pesticides non autorisés à l'emploi au Bénin ...

 PRÉSIDENTE

-Décrets d'application de la loi n° 2024-28 du 26 juillet 2024 portant création des ordres nationaux du Bénin ...

-Décret fixant la structure-type des ministères ...

-Décrets portant attributions, organisation, et fonctionnement des différents ministères ...

COMMUNICATIONS

 SANTÉ

Acquisition d'équipements au profit de divers hôpitaux ...

 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Contractualisation avec divers prestataires pour la mise en œuvre du projet e-learning ...

 ÉCONOMIE & FINANCES

Adoption de la Politique Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (PNLTP) au Bénin 2027-2036 et sa Stratégie Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (SNLTP) 2027-2031 ...

COMMUNICATIONS

 COMMERCE

Autorisation de réduction des redevances applicables aux espaces marchands des marchés urbains et régionaux des Pôles commercial TOKPA YÔYÔ et agroalimentaire TOKPA DAHO ...

 BUDGET & FONCTION PUBLIQUE

Autorisation de l'avancement au douzième échelon des agents de l'Etat remplissant les conditions d'éligibilité

MESURES INDIVIDUELLES

 NOMINATIONS

- à la Présidence de la République
- au Sénat
- au Conseil économique et social
- au ministère de la Justice et de la Législation
- au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
- au ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine
- au ministère de la Santé
- au ministère du Cadre de Vie et des Transports
- au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, en charge de la Formation professionnelle
- au ministère de l'Economie et des Finances
- au ministère en charge des Finances et de la Microfinance
- au ministère en charge de la Mobilisation des Ressources extérieures et de la Gestion de la Dette
- au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

RÉINSERTION SOCIALE AU BÉNIN

171 détenus et ex-détenus obtiennent leur Certificat de qualification aux métiers

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la politique de réinsertion socio-professionnelle des personnes en conflit avec la loi au Bénin. Au total, 171 détenus et ex-détenus ont reçu leur Certificat de qualification aux métiers (CQM), récompensant plusieurs mois de formation dans différents corps de métiers.

Cette initiative, portée par l'Agence pénitentiaire du Bénin, s'inscrit dans la volonté des autorités de faire de la prison un espace de préparation au retour à la vie active. Les bénéficiaires ont été formés dans plusieurs filières professionnelles afin de renforcer leurs compétences et d'améliorer leurs perspectives d'insertion après leur libération.

La remise des certificats consti-

tue une reconnaissance officielle des compétences acquises et offre aux récipiendaires un atout supplémentaire pour accéder au marché de l'emploi ou développer une activité génératrice de revenus. Cette démarche vise également à réduire les risques de récidive en favorisant l'autonomie économique des anciens détenus.

Depuis plusieurs années, le gouvernement béninois multiplie les réformes destinées à moderniser le système pénitentiaire. Parmi les priorités figurent l'amélioration des conditions de détention ainsi que le renforcement des programmes de formation professionnelle et de réinsertion sociale, considérés comme des leviers essentiels pour une justice plus humaine



et plus efficace.

À travers cette nouvelle promotion de titulaires du CQM, le Bénin confirme son engagement à offrir une seconde chance aux personnes ayant purgé leur

peine, en misant sur l'apprentissage d'un métier comme outil d'intégration durable dans la société.

James Meryl ALLAGBE

LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU BÉNIN

Des drones déployés pour pulvériser des larvicides dans plusieurs communes



Le Bénin franchit une nouvelle étape dans la lutte contre le paludisme en intégrant les nouvelles technologies à sa stratégie de prévention. Une campagne de pulvérisation de larvicides par drones est désormais en cours dans plusieurs communes du pays afin de réduire la prolifération des moustiques à leur source.

Lancée officiellement à Cotonou, cette opération s'étendra progressivement à d'autres localités, notamment Djougou, ainsi qu'à plusieurs communes identifiées comme fortement exposées au risque de transmission du paludisme. L'objectif est de traiter efficacement les gîtes larvaires, souvent difficiles d'accès,

grâce à l'utilisation de drones capables d'intervenir avec précision sur de vastes superficies.

Cette approche innovante consiste à pulvériser des larvicides directement dans les eaux stagnantes où se développent les larves de moustiques. En éliminant ces dernières avant qu'elles ne deviennent des moustiques adultes, les autorités sanitaires entendent réduire durablement la transmission de la maladie.

Selon les responsables de cette campagne, le recours aux drones présente plusieurs avantages : une intervention plus rapide, une meilleure couverture des zones ciblées, une précision accrue des traitements et une diminution des risques pour les équipes déployées sur le terrain. Cette technologie permet également d'atteindre des espaces difficilement accessibles par les moyens clas-

siques.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre le paludisme, qui demeure l'une des principales causes de consultation et d'hospitalisation au Bénin. En associant innovation technologique et actions de prévention, les autorités ambitionnent de réduire significativement la présence des moustiques vecteurs et, à terme, le nombre de cas de paludisme enregistrés dans les communes concernées.

À travers cette campagne, le Bénin confirme sa volonté de moderniser les interventions de santé publique en mettant les technologies de pointe au service de la protection des populations contre les maladies vectorielles.

James Meryl ALLAGBE

BACCALAURÉAT 2026 AU BÉNIN

Le gouvernement inspecte les centres de correction pour garantir la transparence

La phase de correction des copies du Baccalauréat, session de juin 2026, fait l'objet d'un suivi rapproché des autorités béninoises. Une délégation gouvernementale a effectué, ce mercredi, une tournée dans plusieurs centres de correction afin de s'assurer du bon déroulement des opérations.

Cette visite de terrain avait pour objectif de vérifier le respect des procédures établies par l'Office du Baccalauréat, d'apprécier les conditions de travail des correcteurs et de constater l'évolution des travaux. Les responsables ont également échangé avec les équipes mobilisées afin de les encourager à poursuivre leur

mission avec professionnalisme, impartialité et rigueur.

Les autorités ont salué l'engagement des enseignants et des différents acteurs impliqués dans cette étape déterminante de l'examen national. Elles ont rappelé que la crédibilité du Baccalauréat repose en grande partie sur la qualité de la correction des copies, laquelle doit garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats.

Démarrés le 29 juin, les travaux de correction se poursuivent conformément au calendrier arrêté par l'Office du Baccalauréat. À leur terme, les différentes opérations



techniques permettront la délibération des jurys avant la proclamation officielle des résultats de cette édition 2026.

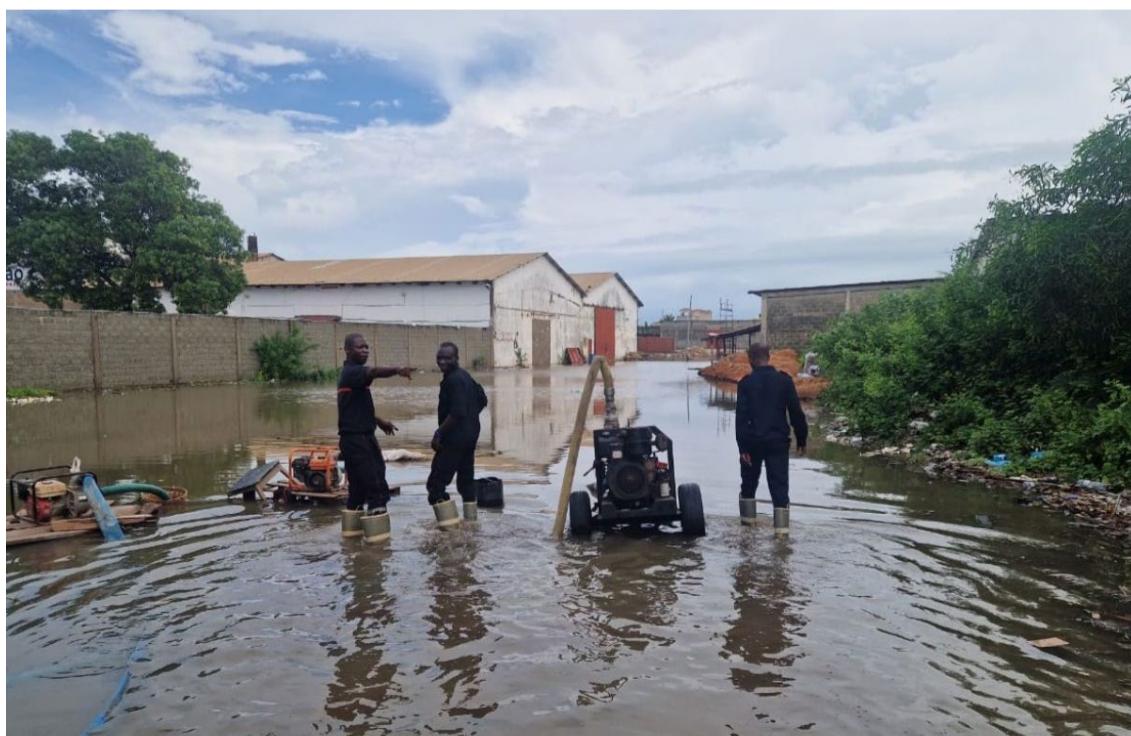
Par cette tournée d'inspection, le gouvernement réaffirme sa

volonté de veiller à l'organisation d'un Baccalauréat transparent, crédible et conforme aux exigences de qualité du système éducatif béninois.

Emeric Joël ALLAGBE

GESTION DES CATASTROPHES

Inondations : l'ABPC déploie un important dispositif de secours



À la suite des fortes pluies qui se sont abattues sur plusieurs localités du sud du Bénin, d'importantes inondations ont perturbé le quotidien des populations. Pour répondre à cette situation d'urgence, l'Agence béninoise de protection civile (ABPC) a engagé

d'importants moyens humains et matériels afin de secourir les sinistrés, rétablir la circulation et limiter les dégâts.

Les fortes précipitations enregistrées ces derniers jours dans le sud du Bénin ont entraîné des

inondations dans plusieurs quartiers et axes routiers, compliquant les déplacements et affectant de nombreux ménages. Face à cette situation, l'Agence béninoise de protection civile (ABPC) a rapidement activé son dispositif d'intervention pour porter assistance aux populations touchées.

Des équipes spécialisées ont été déployées sur les sites les plus affectés avec des équipements adaptés pour faciliter les opérations de secours, sécuriser les zones à risque et contribuer au rétablissement progressif de la circulation. L'objectif est de réduire les conséquences des inondations tout en assurant la protection des personnes et des biens.

Les autorités appellent par ailleurs les populations à faire preuve de

vigilance durant cette période de fortes pluies. Elles recommandent notamment d'éviter les zones inondées, de respecter les consignes des services de secours et de contribuer à la préservation des ouvrages d'assainissement en s'abstenant de jeter des déchets dans les caniveaux, un comportement qui aggrave les risques d'inondation.

À travers cette mobilisation, l'ABPC réaffirme son rôle central dans la gestion des catastrophes et la protection des citoyens, tout en poursuivant ses interventions jusqu'au retour à une situation normale.

Candide AHOUDJI

EN DEHORS DE SES GRANDES SALLES DE FÊTE

ELONA HOUSE lance des "After Work" de 20, 40 et 60 places à Porto-Novo

À Porto-Novo, une nouvelle offre vient répondre à un besoin longtemps exprimé par les particuliers, les professionnels et les groupes d'amis : disposer de petits espaces conviviaux, adaptés aux rencontres en comité restreint. L'établissement ELONA HOUSE enrichit ainsi son offre en lançant des formules "After Work" pensées pour accueillir des groupes de 20, 40 et 60 personnes.

Déjà reconnu pour ses grandes salles de fête, ELONA HOUSE franchit un nouveau

cap en diversifiant ses prestations. L'objectif est clair : offrir des cadres plus intimistes, fonctionnels et accessibles pour des réunions de travail, des séances de réflexion stratégique, des rencontres associatives ou encore des retrouvailles entre collègues après une journée bien remplie.

Avec ces nouvelles formules, les soucis liés au manque de petites salles adaptées semblent désormais relégués au passé. Les espaces proposés allient confort, discrétion et praticité, dans un environ-

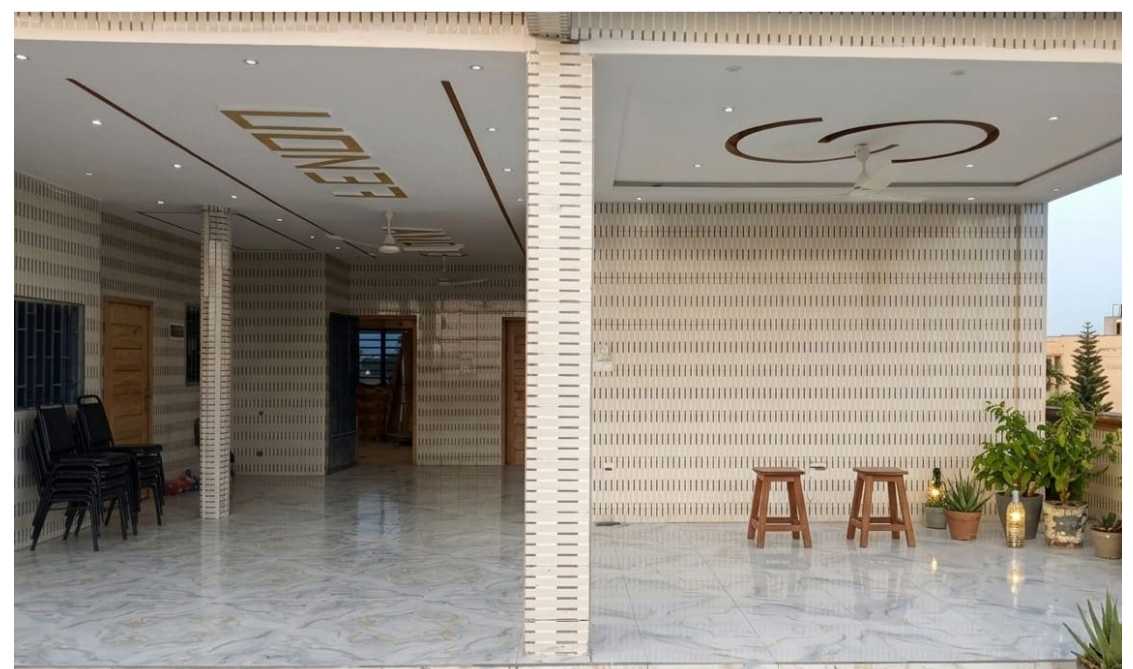
nement propice aux échanges et à la détente. Que ce soit pour un brainstorming, un afterwork professionnel ou une rencontre amicale, ELONA HOUSE entend se positionner comme une référence locale.

Dans une ville en pleine dynamique comme Porto-Novo, où les initiatives professionnelles et sociales se multiplient, cette offre apparaît comme une réponse concrète aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. En misant sur la flexibilité et la proximité, ELONA HOUSE confirme

sa volonté d'innover et de s'adapter aux nouvelles habitudes.

Désormais, organiser une petite réunion ou un moment de convivialité ne relève plus du casse-tête. À Porto-Novo, ELONA HOUSE s'impose comme la solution idéale pour des rencontres à taille humaine, dans un cadre soigné et accueillant.

Marie Estelle AKANNI



GOUVERNANCE LOCALE À ADJOHOUN

Reddition de compte sous le signe de la transparence



La commune d'Adjohoun a tenu, le mardi 30 juin 2026, sa première audience publique de reddition de compte de l'année. Conduite par le maire Félicien Mahoutondji HOUNKANRIN, cette rencontre a permis de faire le bilan des actions engagées dans la gestion des

ressources en eau tout en renforçant le dialogue entre les autorités communales et les citoyens.

La mairie d'Adjohoun a franchi une nouvelle étape dans la promotion de la bonne gouvernance avec l'organisation de sa première

audience publique de reddition de compte au titre de l'année 2026. Placée sous le thème « Gestion intégrée des ressources en eau : réalisations et durabilité », cette rencontre a réuni les populations, les élus locaux et plusieurs acteurs du développement communal.

Aux côtés de son premier adjoint, Estel Kiki, et du président Stéphane Yeyi, le maire Félicien Mahoutondji HOUNKANRIN a présenté les principales réalisations enregistrées dans le secteur des ressources en eau, ainsi que les défis à relever pour garantir leur gestion durable. Les échanges ont également permis aux habitants d'exprimer leurs préoccupations, de formuler des suggestions et de contribuer à la réflexion sur les perspectives d'amélioration.

Au-delà de son caractère institutionnel, cette audience publique a constitué un véritable exercice de redevabilité. Pour cette première

reddition de compte de l'actuelle mandature, les autorités communales ont réaffirmé leur volonté d'inscrire leur action dans les principes de transparence, de responsabilité et de participation citoyenne.

Malgré une forte pluie tombée sur la commune d'Adjohoun, la mobilisation des populations est restée remarquable. Une présence qui témoigne de l'intérêt des citoyens pour la gestion des affaires publiques et de leur attachement aux valeurs de gouvernance participative.

À travers cette initiative, le maire Félicien Mahoutondji HOUNKANRIN entend consolider le climat de confiance établi avec les populations depuis le début de son mandat et faire de la reddition de compte un rendez-vous régulier au service du développement local.

Emeric Joël ALLAGBE



Deux espaces d'exception, UN CONFORT ABSOLU

Pour vos événements, séjours et moments inoubliables.



Les résidences

FENOOU

Votre confort, notre priorité



Chambres privées et cuisine conviviale



Luxe et confort, décor authentique



Emplacement stratégique



Groupe électrogène disponible



ELONA HOUSE



Salles de fêtes et de conférences

Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou simple moment en famille... Elona House est l'espace idéal pour toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.



ASSISTANCE
TECHNIQUE
PRO



GRANDE
CAPACITÉ
MODULABLE



SALLES
CLIMATISÉES



GRUPE
ÉLECTROGÈNE
DISPONIBLE



Djassin Hounvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707



GRUPE
ÉLECTROGÈNE
DISPONIBLE
SUR LES DEUX SITES